

députés devraient travailler gratuitement. Dans l'état de choses actuel, je doute qu'une telle suggestion puisse être utile.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, je suis gré au président du Conseil du Trésor d'avoir porté une telle attention à mes remarques. J'ai appris avec intérêt par sa déclaration que la question n'avait fait l'objet d'aucune étude en profondeur. J'espère qu'un de ces nouveaux ministres d'État ou un de ces nouveaux secrétaires parlementaires, qui pourrait se trouver sans travail, puisse être chargé de cette étude intéressante.

Je ne reproche pas au président du Conseil du Trésor d'avoir déclaré qu'en termes de définition ordinaire des mots, «conflit d'intérêts» et «indépendance des députés» peuvent sembler signifier la même chose. Je tiens cependant à signaler que dans le contexte de ces discussions, le conflit d'intérêts désigne habituellement la situation dans laquelle se trouve un député qui, siégeant au Parlement, touche une indemnité parlementaire pour servir la population en général, et qui en même temps a des intérêts extérieurs comme administrateur d'une entreprise—autrement dit, des intérêts dans un organisme à but lucratif étranger au Parlement. La question a fait l'objet d'études en profondeur, et l'actuel ministre de la Défense nationale, qui détenait alors un autre portefeuille, a déposé des exemplaires d'une étude de ce genre il y a un an ou deux.

Sous la rubrique «Les députés de la Chambre des communes», dans la loi sur le Sénat et la Chambre des communes, l'allusion n'est pas à un conflit entre ce que l'on fait ici et ce que l'on fait dans une entreprise personnelle, mais plutôt à un conflit entre sa position comme personne tout à fait indépendante sur le parquet de la Chambre et sa position comme personne touchant un revenu fourni en supplément par le gouvernement.

Tout comme moi, le président du Conseil du Trésor a un peu philosophé, mais nous nous n'en sommes pas venus à la même conclusion. Je n'admets pas aussi facilement que les députés ministériels ne se laisseront pas influencer par cette situation. A mon avis, quand le gouvernement compte 50 ou 60 députés sur sa liste de paie pendant deux ans ou 75 ou 90 députés pendant une législature, cela peut rendre les députés de ce côté-là plus enclins à appuyer le gouvernement même si, selon leur jugement délibéré, ils estiment ne pas devoir le faire.

Cette discussion ne nous mènera à rien. Comme la question de conflit d'intérêts a déjà été étudiée, c'est-à-dire le conflit entre ce qu'on fait ici et ce qu'on fait dans le monde des affaires privées, j'estime qu'on devrait effectuer une étude sur l'indépendance du Parlement en vue de s'assurer qu'il n'y a pas de conflit entre ce qu'un député fait ici et les obligations qu'il a envers le gouvernement qui donne l'emploi supplémentaire.

M. McCleave: Monsieur le président, je suis en désaccord avec tellement de choses qui ont été dites cet après-midi des deux côtés de la Chambre, que je suis tenté de
[L'hon. M. Drury.]

participer au débat. J'ai été secrétaire parlementaire, donc, je connais certains des problèmes qui se posent à cette catégorie de députés. A mon avis, les secrétaires parlementaires sont utiles s'il peuvent servir un ministre sans passer par-dessus la tête du sous-ministre et s'ils sont prêts à travailler. D'autre part, certains ministres peuvent tirer profit d'un secrétaire parlementaire. Quant à moi, j'ai été détaché auprès d'un ministre extraordinaire, l'hon. E. Davey Fulton alors ministre des Travaux publics et porte-parole à la Chambre de la Société centrale d'hypothèques et de logement, et il m'a permis de travailler.

En regardant de l'autre côté de la Chambre, je vois qu'un secrétaire parlementaire serait très utile au ministre des Finances, surtout s'il s'y connaissait en finances, car le ministre n'y entend rien. Un secrétaire parlementaire serait utile au secrétaire d'État aux Affaires extérieures; c'est d'ailleurs le cas de l'actuel secrétaire parlementaire, car on peut lui poser des questions et recevoir des réponses claires et concises. Il y a d'autres ministres, toutefois, qui pourraient se passer de secrétaires parlementaires, et je dois donc appuyer l'amendement car je ne crois pas que nous devrions donner carte blanche au gouvernement quant au nombre de nominations.

A mon avis, cela nuirait un peu à l'assistance aux séances des comités, surtout dans le cas d'un secrétaire parlementaire dont le mandat a pris fin et qui se trouve repoussé dans l'ombre, perdant ainsi beaucoup d'intérêt pour les travaux de la Chambre. Voilà ce qui est arrivé à quelques anciens secrétaires parlementaires malgré l'intention du premier ministre de donner à chacun de ses députés l'occasion de gagner un revenu d'appoint.

Je ne pense pas comme le député de Winnipeg-Nord-Centre que de préconiser ces nominations impose des restrictions indues aux députés. Certains useront de flagorneries pour obtenir ces postes, j'en ai vu le faire dans le passé, mais ils sont peu nombreux. Je me demande comment on pourrait procéder à l'examen qu'il propose sur la façon dont la question de conflit d'intérêts se pose pour les secrétaires parlementaires. Emploierait-on un détecteur de mensonge ou tout autre instrument qui sonderait les cerveaux des députés pour découvrir leurs motifs. Parce qu'elle est injurieuse, l'insinuation n'est pas digne du député de Winnipeg-Nord-Centre. Autrement dit, nous, les députés, ne nous laissons pas si facilement séduire.

Ceux qui peuvent être utiles à un ministre doivent être nommés et avoir l'occasion de s'adapter au fonctionnement d'un ministère. Les secrétaires parlementaires peuvent rendre service. Mais on ne lui confère pas une autorité quelconque, s'il n'est pas trop bien accueilli et si le ministre le considère comme s'il voulait le voir ailleurs, pour l'amour de Dieu et du Trésor, qu'on prive plutôt ce ministre de secrétaire parlementaire. Aux honorables ministres—et il y en a beaucoup cet après-midi—qui cherchent peut-être des talents à mettre à leur service, je conseille d'y songer sérieusement. Il faudrait aussi, je crois, que de telles nominations se fassent au sein de tous les partis. Je sais que le whip de l'opposition officielle est